

# Compétence tourisme



*transférée  
à Issoire  
Communauté,  
explications...*

L'église romane de Pardines

Les représentants d'Issoire Communauté au conseil d'administration de l'Office de tourisme du Pays d'Issoire ont été désignés lors du conseil Communautaire du 16 décembre 2009 :

Messieurs MAGNE, MALLET, CHAUTARD, MONMIRON, CHABAUD pour Issoire; Monsieur CHASSANY pour le Broc; Monsieur GONIN pour Perrier; Monsieur CHIODO pour Meilhaud; Monsieur THOMAS pour Pardines.

Par délibération du 06/10/2009, Issoire Communauté a pris la compétence tourisme dans son ensemble : « l'accueil, l'information et la promotion touristique ; la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique ; l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des plans locaux de développement touristique ; la commercialisation des prestations de services touristiques ; la collecte de la taxe de séjour ; et ce à compter du 01/01/2010 ».

Dans ce cadre, la Communauté de communes s'engage annuellement à soutenir financièrement les objectifs de l'Office de Tourisme. Elle a fixé, dans le cadre de son budget 2010, le montant de deux concours financiers qu'elle a acté dans une convention de partenariat : 188.900 € pour l'accueil à Issoire 15.080,96 € pour le programme annuel d'actions de l'agence locale de tourisme. L'action de l'Office de Tourisme

s'applique sur Issoire Communauté dans les conditions suivantes :

- Accueil : la Communauté de communes Issoire Communauté preneur du local Office de Tourisme 9 Place St Paul à Issoire et locataire du local Office de Tourisme parking Carrefour rue Jean Bigot à Issoire affecte ces deux locaux et du matériel à titre gratuit (charges non comprises) à l'Association.
- Promotion, information et commercialisation des prestataires de

services touristiques : elles font l'objet d'une convention annuelle avec Issoire Communauté pour présenter le programme des actions.

- Développement touristique local : l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination de ce plan fait l'objet d'une convention particulière avec Issoire Communauté.
- Taxe de séjour : Issoire Communauté confie l'organisation de sa collecte à l'Association.

## La taxe de séjour

Tarifs 2010 - Unité touristique Pays d'Issoire-Val d'Allier

| type d'hébergement                 | catégorie  |        |        |        |            |
|------------------------------------|------------|--------|--------|--------|------------|
|                                    | Non classé | 1*     | 2*     | 3*     | Plus de 3* |
| hôtel                              | 0,30 €     | 0,40 € | 0,50 € | 0,60 € | 0,70 €     |
| meublé, chambre d'hôte, gîte rural | 0,30 €     | 0,40 € | 0,50 € | 0,60 € | 0,20 €     |
| camping-caravaning                 | 0,20 €     | 0,20 € | 0,20 € | 0,30 € | 0,30 €     |
| village-vacances                   | 0,30 €     |        | 0,50 € |        |            |
| autre                              | 0,30 €     |        |        |        |            |

\* Par nuitée et par personne

Sont exonérés de taxe de séjour :  
 enfants âgés de moins de 16 ans  
 les fonctionnaires et agents de l'Etat séjournant dans l'exercice de leurs fonctions  
 les personnes handicapées (cartes invalidité COTOREP ou notification CPAM ou attestation AH délivrée par la Préfecture)  
 les infirmes (attestation de la CDC)  
 les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Automne - APA - (notification du Conseil Général)  
 les bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne - ACTP - (notification du Conseil Général)  
 les bénéficiaires de la CMU  
 les bénéficiaires du RMI (notification des Assedic)

## en bref

Zoom sur PolyDyam Auvergne

La sélection définitive du dossier PolyDyam Auvergne à l'appel à projet national «Plateformes d'innovation» devrait être connue en juin 2010.